

## **DEPARTEMENT DE LA MARNE**

### **Arrondissement de Reims**

### **Canton de BOURGOGNE**

### **Commune de LOIVRE**

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2019**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claudine ROUSSEAUX, Maire.

**Secrétaire de séance** : Madame Valérie VERCAEMPT.

**Présents** : ROUSSEAUX Claudine (Maire) Pouvoir de K. BOYER – BUFFET Danielle (Adjointe) -HARBULOT Alain (Adjoint) – DUBOIS Laurent (Adjoint) – CHOBRIAT Jérémy - RANDONNEIX Régis – RICHARD Jacques - KUENTZ Maria - VIET Stéphane – VERCAEMPT Valérie Pouvoir de M. MORA.

**Absents excusés** : TOUSSAINT Vinciane (Adjointe) – BOYER Karine – MORA Muriel - VIE François-Michel.

Le compte-rendu de la séance du 20 juin 2019 est adopté à l'unanimité.

---

### **Signature d'une convention avec la Société LOSANGE pour l'installation d'un sous-répartiteur Optique SRO n° 51-031-310**

Dans le cadre de l'installation de la fibre optique sur le territoire de la Commune, la Société LOSANGE doit installer un sous-répartiteur optique sur le domaine privé communal après signature d'une convention d'implantation avec la Commune.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise son Maire à signer ladite convention.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Madame ROUSSEAUX énonce les Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues en Mairie :

- AB 317-319-320-373 et 374 – Le Village – 748 m2
- AD 114 – 12 rue Jean Monnet – 1001 m2
- AB 371 – 17 rue du 8 mai 1945 – 601 m2
- AD 296 – rue de Courcy – 498 m2
- AD 74 – 16 rue de Verdun – 1588 m2
- AB 594 – 24 rue Henry Martin – 553 m2

Beaucoup de constructions sont en cours dans la Commune. Le lotissement des Crayères est complet.

Le bâtiment préfabriqué situé derrière la cantine scolaire a été démoli fin août. L'appel d'offres pour la construction doit être déposé fin septembre pour des travaux qui débuteront vers le 15 novembre prochain.

Le repas des Aînés aura lieu après les élections municipales en dehors de la campagne électorale.

Les effectifs scolaires sont en hausse :

- 81 enfants en maternelle,
- 127 enfants en primaire.

Les travaux de réfection de la cuisine scolaire sont terminés. L'espace plonge est amélioré et deux grands fours ont été installés.

Monsieur HARBULOT demande qu'il y ait réflexion pour installer des plantations rue des Remparts du Nord.

Pot du Maire de la fête communale : Après discussion, il est décidé de ne servir que de la bière et des jus de fruits.

Monsieur CHOBRIAT signale qu'il a vu l'installation de tables de pique-nique au Portugal.

Madame ROUSSEAUX rappelle que le jardin partagé n'est pas entretenu et estime que ce n'est pas aux agents communaux de le nettoyer. Quel est le devenir de ce jardin ? Faut-il le maintenir ou pas ? Il en est de même pour le petit train installé devant l'école maternelle. Le bois s'abîme et il existe des peintures écologiques qui permettraient de le rendre plus esthétique. Elle demande que les membres du Collectif « LOIVRE EN TRANSITION » fassent le point à ce sujet. Elle précise que si le train n'est pas entretenu, elle n'hésitera pas à le faire enlever ou le faire mettre en peinture par les services techniques.

Madame KUENTZ, faute d'articles fournis par les Associations, ne peut pas préparer le journal annuel des Associations. Par conséquent, pour la deuxième année consécutive, ce bulletin ne paraîtra pas. Il serait néanmoins intéressant de savoir ce que souhaitent les associations, quelles sont leurs attentes, leurs critiques ?

Quant au Journal de LOIVRE, après réflexion, il serait plus judicieux d'éditer un quatre pages avec une rubrique sur l'histoire de LOIVRE. Elle va relancer REIMS COPIE chargée de l'édition des nouveaux plans de la Commune.

De plus, elle signale la présence d'un nid d'abeilles dans un arbre longeant le canal. Madame ROUSSEAUX et Monsieur HARBULOT sont au courant, mais aucun apiculteur, eu égard à sa position dans l'arbre, ne peuvent le récupérer. Madame ROUSSEAUX contactera un autre apiculteur.

Monsieur DUBOIS précise que le Jury des Villages fleuris – 2<sup>ème</sup> fleur - est venu à LOIVRE le 9 juillet dernier. Leur décision sera connue en octobre.

Madame ROUSSEAUX informe que les cidex vont être changés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h.